



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DCM 26/046- DIRECTION DES FINANCES - Budget annexe Résidence Autonomie Les Belles Vues - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués les 10 et 23 avril 2026).

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence , M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M^{me} BA Charlotte, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. COSTANTINO Costa par M^{me} GOMMÉ Stéphanie,
- M. GOUT Christophe par M^{me} COURTET Jennifer,
- M. BOULILA Frédéric par M. FERRAND Jean-Marie,
- M. RAUNER Adam par M^{me} DUARTE Margarida,
- M^{me} BALLY Estelle par M^{me} COLOMBANI Florence,
- M. CARMIER Patrick par M. HÉBERT Charles,
- M CABROL Christophe par M^{me} ZAHZOUH Lauryn,
- M. CHAMBERT Julien par M. CHAMBON Julien.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BRAND Stéphane a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/046
DIRECTION DES FINANCES

Objet : Budget annexe Résidence Autonomie Les Belles Vues - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel des résultats de l'exécution du budget 2025 signée par le comptable, présentée en annexe ;

Considérant qu'il convient de constater et approuver les résultats de l'exercice 2025 pour le budget primitif 2026 et d'approuver la reprise anticipée des résultats ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (29 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES, ET 10 ABSTENTIONS DONT 7 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME, 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES ET 2 DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES)

Article 1^{er} : **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 :

Fonctionnement	
Résultat fonctionnement 2025	74 599,35
Résultat reporté de 2024	63 965,79
Résultat à affecter (002)	138 565,14
Investissement	
Résultat d'investissement 2025	-29 741,36
Résultat reporté de 2024	132 813,01
Report en investissement (001)	103 071,65
Solde des restes à réaliser d'investissement	-25 291,45
Excédent de financement	77 780,20
Reprise anticipée	138 565,14
Prévisions d'affectation en réserves R 1068	<u>0</u>
Report en fonctionnement R 002	138 565,14

Article 2 : **ADOpte** pour le budget primitif 2026, la reprise anticipée des résultats ci-dessus.

Article 3 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : **26/05/2026**

Publication effectuée le : **26/05/2026**

Exécutoire ce jour : **26/05/2026**


Le Maire,
Romain BERTRAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site internet de la Mairie de Houilles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement

publication ou notification. L'absence de réponse
Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260430-DCM26-046BIS-DE
Date de réception en préfecture : **26/05/2026**
Maire si un recours gracieux a été préalablement